

**THINNER CELLULOSIQUE (S010)**

**Code : 16763**

www.Lisam.com



Facilement  
inflammable



Nocif

**Distributeur responsable:**

BRENNTAG N.V.  
Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK  
TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77.57.11  
E-mail: info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V.  
Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT  
TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919  
E-mail: info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

**En cas d'urgence:**

La Belgique:  
Centre Anti-Poison - Bruxelles :  
TEL: 070/245.245

Les Pays-Bas:  
Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven :  
TEL: 030/274.88.88

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom commercial : THINNER CELLULOSIQUE (S010)  
Code du produit : 16763  
Identification du produit  
- Type de produit : Préparation .  
- Usage de produit : Certaines applications industrielles ( Solvant , ...).  
Identification de la société : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.  
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

**2. IDENTIFICATION DU DANGER**

- \* Toxique pour la reproduction (cat.3, Xn) : R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- Facilement inflammable (F) : R11 - Facilement inflammable.
- \* Nocif (Xn) : R48/20 - Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- \* Irritant (Xi) : R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
- Autre : R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

\* COMPOSANT(S) NOCIF(S)

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS / n° CE / n° annexe CE	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Toluène</u>	: > 20 %	108-88-3 / 203-625-9 / 601-021-00-3	F Xn	11-38-48/20-63-65-67
<i>Valeur limite (Belgique) : 50 ppm (192 mg/m³) (2007) (D)</i> <i>Valeur courte durée (Belgique) : 100 ppm (384 mg/m³) (2007) (D)</i> <i>MAC-valeur (VME 8 h) (Les Pays-Bas) : 40 ppm (150 mg/m³) (2007) (H)</i> <i>MAC-valeur (VME 15 min) (Les Pays-Bas) : 100 ppm (384 mg/m³) (2007) (H)</i>				
<u>Acétone</u>	: > 20 %	67-64-1 / 200-662-2 / 606-001-00-8	F Xi	11-36-66-67
<i>Valeur limite (Belgique) : 500 ppm (1210 mg/m³) (2007)</i> <i>Valeur courte durée (Belgique) : 1000 ppm (2420 mg/m³) (2007)</i>				

**THINNER CELLULOSIQUE (S010)**

**Code : 16763**

www.Lisam.com

**3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (suite)**

MAC-valeur (VME 8 h) (Les Pays-Bas) : 510 ppm (1210 mg/m<sup>3</sup>) (2007)

MAC-valeur (VME 15 min) (Les Pays-Bas) : 1020 ppm (2420 mg/m<sup>3</sup>) (2007)

\*

Le texte complet des phrases R se trouve au chapitre 16.

(D) La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.

(H) L'addition d'un "H" à la valeur MAC indique que la substance est relativement facilement absorbée par la peau.

**4. PREMIERS SECOURS**

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| En Général               | : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.<br>Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.  |
| Premiers secours         |  |
| * - Inhalation           | : Amener la victime à l'air frais.<br>Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.<br>Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.<br>Appeler un médecin. |
| * - Contact avec la peau | : Enlever les vêtements contaminés.<br>Laver la peau immédiatement à l'eau savonneuse. (év. se doucher).<br>Consulter un médecin en cas d'irritation (permanente).   |
| - Contact avec les yeux  | : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.<br>Enlever les verres de contact après avoir rincé les yeux pendant quelque temps.<br>Consulter un oculiste.                             |
| - Ingestion              | : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.<br>Consulter IMMEDIATEMENT un médecin ou se rendre à l'hôpital.  |

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- |   |   |
|---|---|
| Moyens d'extinction                         |   |
| - Adéquats                                  | : Mousse , Poudre , Dioxyde de carbone .  |
| - Evitable                                  | : Ne pas utiliser de jet d'eau directement sur le foyer pour éviter que le feu ne se répande de cette manière.  |
| Procédures spéciales                        | : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Risques particuliers                        | : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.   |
| Mesures de protection en cas d'intervention | : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.   |

**6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles        | : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée).<br>Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone. Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir chapitre 8).   |
| Précautions pour l'environnement | : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.<br>Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.<br>Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.<br>Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. |

**THINNER CELLULOSIQUE (S010)****Code : 16763**

www.Lisam.com

**6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)**

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés.  
Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte et éliminer comme déchet dangereux. (Voir chapitre 13).

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Manipulation : Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir chapitre 8).
- \* Prévention des incendies et des explosions : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée). Prendre des précautions spéciales pour éviter des décharges d'électricité statique. A une température supérieure ou égale au point d'éclair, le mélange vapeur-air peut devenir facilement inflammable et explosif. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. Utiliser un équipement à l'épreuve d'explosion. Utiliser l'outil étincelle-bras.
- Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit frais, bien ventilé et à l'épreuve du feu. Conserver à l'écart des : Oxydants , Acide nitrique .
- Matériaux d'emballage recommandés : Acier doux , Acier inoxydable .
- Matériaux d'emballage déconseillés : Caoutchouc , Diverses matières synthétiques ( A contrôler ).

**8. MESURES POUR CONTROLE EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

- Mesures d'ordre technique : Aérer la zone en suffisance.
- \* Hygiène industrielle : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des rince-œil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.
- \* Limites d'exposition professionnelle : Pour les composantes: voir chapitre 3.
- Equipements individuels de protection
- Protection respiratoire : Aréation , Aspiration locale . Respirateur anti-vapeurs organiques et anti-solvants agréé-CE (Type A, brun).
  - \* - Protection des mains : Gants ( PVA , Viton , ...).
  - Protection des yeux : Lunettes de sécurité.
  - Protection de la peau et du corps : Un vêtement de protection approprié .

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Etat physique (20°C) : Liquide
- Aspect/Couleur : Clair(e) , Incolore .
- Odeur : Caractéristique.
- Valeur pH : Non applicable.
- Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa) : 55 - 115 °C
- Point de congélation/fusion : env. -95 °C
- \* Point d'éclair : env. -18 °C
- \* Température d'auto-inflammation : > 500 °C
- \* Limites d'explosivité en air : 1 - 13 vol.%

**THINNER CELLULOSIQUE (S010)**

**Code : 16763**

www.Lisam.com

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

Densité de vapeur relative (air=1)	: > 1
Densité (20°C)	: 0,83 kg/l
Hydrosolubilité	: Certains composants ne sont pas solubles dans l'eau.
* % Volatiles (en poids)	: 100

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

Stabilité	: Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	: Températures élevées .
Matières à éviter	: Agents oxydants , Acide nitrique .
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë	
* - Inhalation	: Irritant les voies respiratoires. L'exposition à de fortes concentrations peut causer une baisse de conscience. Symptômes: Toux , Maux de tête , Abrutissement , Etourdissements , Gorge douloureuse , Perte de conscience , Confusion , Somnolence .
*	: <i>Pour les composantes:</i>
*	: • <i>Toluène</i> : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : > 10 mg/l • <i>Acétone</i> : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : 39 mg/l
* - Contact avec la peau	: Irritant la peau. Le produit provoque un dessèchement de la peau. Symptômes: Rougeur , Douleur , Peau sèche , Voir "Inhalation" .
*	: <i>Pour les composantes:</i>
*	: • <i>Toluène</i> : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : > 5000 mg/kg • <i>Acétone</i> : DL50 (Rat, admin. cutanée) : > 5000 mg/kg
- Contact avec les yeux	: Irritant les yeux. Symptômes: Douleur , Rougeur , Mauvaise vue .
- Ingestion	: Après ingestion du liquide, de fines gouttelettes du produit peuvent entrer dans les poumons (par aspiration), pouvant provoquer une inflammation pulmonaire. Symptômes: Coliques , Nausées , Voir "Inhalation" .
*	: <i>Pour les composantes:</i>
*	: • <i>Toluène</i> : DL50 (Rat, admin. orale) : > 2000 mg/kg • <i>Acétone</i> : DL50 (Rat, admin. orale) : > 5000 mg/kg
Toxicité chronique	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Information toxicologique supplémentaire	: La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques. Le produit peut agir sur le système nerveux central et provoquer le syndrome cérébral organique.
*	: <i>Pour les composantes:</i>
*	: <i>Information sur l'adresse d'Internet <a href="http://ecb.jrc.it/ESIS">http://ecb.jrc.it/ESIS</a> (voir IUCLID Data Sheets).</i>
* Effets tératogènes	: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. (Terat. cat. 3).

**THINNER CELLULOSIQUE (S010)**
**Code : 16763**

www.Lisam.com

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

- \* Ce produit est un Composé Organique Volatile au sens de la Directive 1999/13/CE.
- Mobilité : Certains composants ne sont pas solubles dans l'eau.
- Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.
- \* Ecotoxicité : *Pour les composantes:*
- \* :
  - Toluène : CL50 (Poisson, 96 h) : > 25 mg/l (Pimephales promelas)
  - Toluène : EC50 (Algae, 72 h) : 12,5 mg/l
  - Toluène : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 11,5 mg/l
  - Acétone : CL50 (Poisson, 96 h) : > 5000 mg/l
  - Acétone : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 39 mg/l
- \* Information écologique supplémentaire : *Pour les composantes:*
- \* : *Information sur l'adresse d'Internet <http://ecb.jrc.it/ESIS> (voir IUCLID Data Sheets).*
- \* Classe WGK (Allemagne) : 2 ( Pollueur d'eau ) ( Auto-classification )

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

- Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.
- Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

- Voies Terrestres (ADR/RID)
- \* - Nom ADR : UN 1993 Liquide inflammable, n.s.a., (mélange contient du Toluène et de l'Acétone), 3, II
- Division ADR : 3 , II
- Symbole(s) de danger : 3
- Indication du danger : 33
- Numéro d'identification (N° UN) : 1993
- Voie Maritime (IMDG)
- \* - Nom : UN 1993 Flammable liquid, n.o.s. , (contains Toluene and Acetone), 3, II, (-18°C)
- Classe : 3
- Symbole(s) de danger : 3
- N° UN : 1993
- Groupe d'emballage : II
- \* - N° EmS : F-E, S-E
- Polluant marine : NO

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

- Nom du composant(s) dangereux : Toluène
- Symbole(s) de danger : Facilement inflammable (F).  
Nocif (Xn).
- \* Phrases R : R11 - Facilement inflammable.  
R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.  
R48/20 - Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**THINNER CELLULOSIQUE (S010)****Code : 16763**

www.Lisam.com

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (suite)**

- \* Phrases S
- R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
  - R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
  - R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
  - S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
  - S24 - Eviter le contact avec la peau.
  - S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
  - S33 - Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
  - S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
  - S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
  - S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Directive 2001/58/CE.  
Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.  
La classification et l'étiquetage conformément au Directive 1999/45/CE.

\* Modification par rapport à la révision précédente.

- \* Modifications : Révision générale .  
Directive 2004/73/CE: 29° adaptation de la Directive 67/548/CEE
- \* Phrases R : R11 - Facilement inflammable.  
R36 - Irritant pour les yeux.  
R38 - Irritant pour la peau.  
R48/20 - Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances ( Producteurs des matières premières , Cartes chimiques , ...).

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

**Fin du document**